
DECRET N° 2022/295 **DU** 11 JUIL 2022
 portant nomination du Directeur de l'Ecole Nationale Supérieure des
 Mines et des Industries Pétrolières de l'Université de Maroua.-

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

- Vu** la Constitution ;
- Vu** la loi n° 2001/005 du 16 avril 2001 portant orientation de l'Enseignement Supérieur ;
- Vu** le décret n°2008/280 du 09 août 2008 portant création d'une Université d'Etat à Maroua ;
- Vu** le décret n°2008/310 du 09 août 2008 portant organisation administrative et académique de l'Université de Maroua ;
- Vu** le décret n° 2011/408 du 09 décembre 2011 portant organisation du Gouvernement, modifié et complété par le décret n° 2018/190 du 02 mars 2018 ;
- Vu** le décret n°2012/433 du 1^{er} octobre 2012 portant organisation du Ministère de l'Enseignement Supérieur ;
- Vu** le décret n° 2022/012 du 07 janvier 2022 portant organisation administrative et académique de l'Ecole Nationale Supérieure des Mines et des Industries Pétrolières de l'Université de Maroua,

DECRETE :

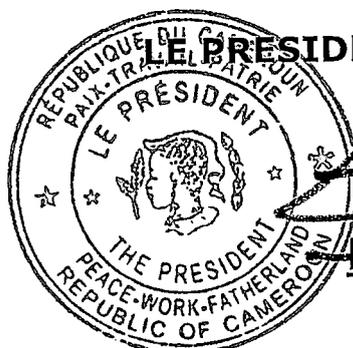
Article 1^{er} : **Monsieur DOKA YAMIGNO Serge**, Professeur, précédemment Vice-Recteur chargé des Enseignements, de la Professionnalisation et du Développement des Technologies de l'Information et de la Communication à l'Université de Ngaoundéré, est, à compter de la date de signature du présent décret, nommé Directeur de l'Ecole Nationale Supérieure des Mines et des Industries Pétrolières de l'Université de Maroua, en remplacement de Monsieur LOURA BENGUELLAH Benoît, admis à faire valoir ses droits à la retraite.

Article 2 : L'intéressé aura droit aux avantages de toute nature prévus par la réglementation en vigueur.

Article 3 : Le présent décret sera enregistré, publié suivant la procédure d'urgence, puis inséré au Journal Officiel en français et en anglais.

YAOUNDE, le 11 JUIL 2022

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE
 PRESIDENCY OF THE REPUBLIC
 SECRETARIAT GENERAL
 SERVICE DU FICHER LEGISLATIF ET REGLEMENTAIRE
 LEGISLATIVE AND STATUTORY AFFAIRS CARD INDEX SERVICE
 COPIE CERTIFIEE CONFORME
 CERTIFIED TRUE COPY



LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

PAUL BIYA